

L'INVESTISSEMENT DES SOFICA

BILAN 2016-2020

ARS

*Association de Représentation des SOFICA
(SOciétés pour le FInancement de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle)*

SOMMAIRE

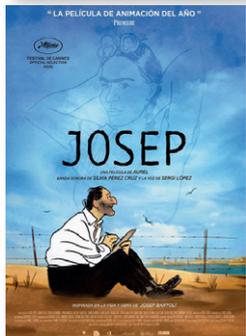
Préambule	3
1. Éléments de contexte	4
2. Évolution des investissements SOFICA (2016-2020)	6
3. Focus 2020 : Des investissements variés et structurants au service de la création française	9
4. Trajectoires des films financés : des films aux succès critiques et commerciaux	12
5. Perspectives pour 2021 et 2022	13



Les chiffres clés

- Les SOFICA, **un dispositif à la fois stable et flexible au service du cinéma français depuis plus de 35 ans** : plus de 1,9Md€ collectés et plus de 2 800 films financés depuis leur création.
- Chaque année, les SOFICA **investissent en moyenne 43,2M€/an dans la production** de plus de 150 films ou séries. **Ces apports sont déterminants pour la mise en production des œuvres.**
- En 2020, 98% des financements ont été fléchés **vers la production indépendante, vers des films aux succès critiques et commerciaux**. A une exception près, tous les films français en sélection officielle au Festival de Cannes 2021 ont été cofinancés par des SOFICA.
- Depuis 2016, **les SOFICA ont investi 12,5M€/an en moyenne dans le développement de plus de 350 scénarios**. Parmi ceux-ci, les séries occupent une place de plus en plus importante, avec près de 250 projets sur les trois dernières années.
- C'est un **véritable outil de politique publique** garant d'un haut niveau de production et de diversité culturelle, piloté par une triple tutelle, avec des engagements annuels forts qui font des SOFICA **d'importants partenaires des producteurs**. Ainsi, en 2020, les SOFICA ont investi dans 69 premiers et deuxièmes films, soit plus que les 5 chaînes hertziennes historiques (32 premiers ou deuxièmes films préfinancés en 2020).
- Un **acteur central de la relance du cinéma français** dans le contexte de sortie de crise sanitaire, avec de nouvelles modalités d'investissement en distribution actées par la Loi de Finances 2021.

Préambule



L'association de Représentation des SOFICA (ARS), qui regroupe toutes les Sociétés pour le Financements du Cinéma et de l'Audiovisuel, est heureuse de vous présenter son bilan des investissements 2016-2020.

Les SOFICA sont **des instruments de financement destinés à la collecte de fonds privés consacrés exclusivement à la production et à la distribution cinématographique et audiovisuelle**. Chaque année, elles sont agréées par la DGFIP après consultation du CNC, visées par l'AMF et encadrées par ces trois entités. Les SOFICA s'engagent ensuite par le biais **d'une charte avec le CNC** qui définit les règles de leurs investissements, notamment pour assurer le soutien à l'indépendance et à la diversité du cinéma français.

En contrepartie de leurs investissements, les SOFICA bénéficient de droits à recettes sur les différents supports d'exploitation des œuvres et s'associent au **risque d'exploitation au côté des producteurs et des distributeurs indépendants**. En contrepartie de ce risque, les particuliers ayant souscrit des parts de SOFICA peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 48%. Cet avantage fiscal important est à la hauteur du risque encouru et **chaque euro de réduction fiscale apporte donc un euro supplémentaire d'épargne au cinéma français, contribuant au maintien de son écosystème de financement**.

Si l'efficacité de ce dispositif est unanimement reconnue¹, il n'est pas moins nécessaire de mesurer continuellement ses performances afin de s'assurer qu'il répond toujours aux objectifs de politique publique qui lui sont assignés.

En effet, l'outil des SOFICA a été forgé en 1985, dans un contexte de chute historique des entrées en salle, et n'a cessé depuis d'évoluer pour accompagner les mutations du secteur. C'est ainsi par exemple que la **loi de finances du 29 décembre 2020 est venue modifier le dispositif pour permettre aux SOFICA d'investir jusqu'à 15% de leur enveloppe auprès des distributeurs français indépendants**, particulièrement impactés par la crise sanitaire.

Dès lors, le présent bilan 2020 est l'occasion d'un état des lieux général sur l'importance du dispositif SOFICA dans le financement de la création cinématographique et audiovisuelle française de ces cinq dernières années :

- Eléments de contexte (1),
- Bilan des investissements SOFICA entre 2016 et 2020 (2),
- Focus sur les investissements 2020 (3),
- Trajectoires des films financés par les SOFICA (4),
- Perspectives pour 2021 et 2022 (5).

Très bonne lecture,

Alexis Dantec et Serge Hayat
Co-Présidents de l'ARS

¹ Voir par exemple le *Rapport du Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales de l'Inspection Générale des Finances (2011)*, ou le *Rapport « Boutonnat » sur le financement privé de la production et de la distribution cinématographiques et audiovisuelles (2018)*.

Contact :
Guillaume Sorne
guillaume.sorne@arsofica.com

Eléments de contexte

Les SOFICA : un dispositif essentiel pour le cinéma français

Dès avant la crise sanitaire liée à la COVID 19, le système de financement du cinéma français traversait des difficultés importantes, avec **une baisse des soutiens publics** (de 8,1% en 2019 pour les films d'initiative française, aggravée de 8% en 2020²) **couplée à un recul continu des financements privés hors SOFICA** (cf. graphique 1).

Malheureusement, le contexte épidémique et la fermeture des salles en 2020 ont encore largement détérioré ces tendances.

Dans un climat d'incertitude sur la production des films et de baisse des recettes publicitaires pour les chaînes privées, **le financement des diffuseurs télévisuels a chuté de 24,7% en 2020** (à mettre en relation aux -3% en 2019 et aux -22,5% en 2018).

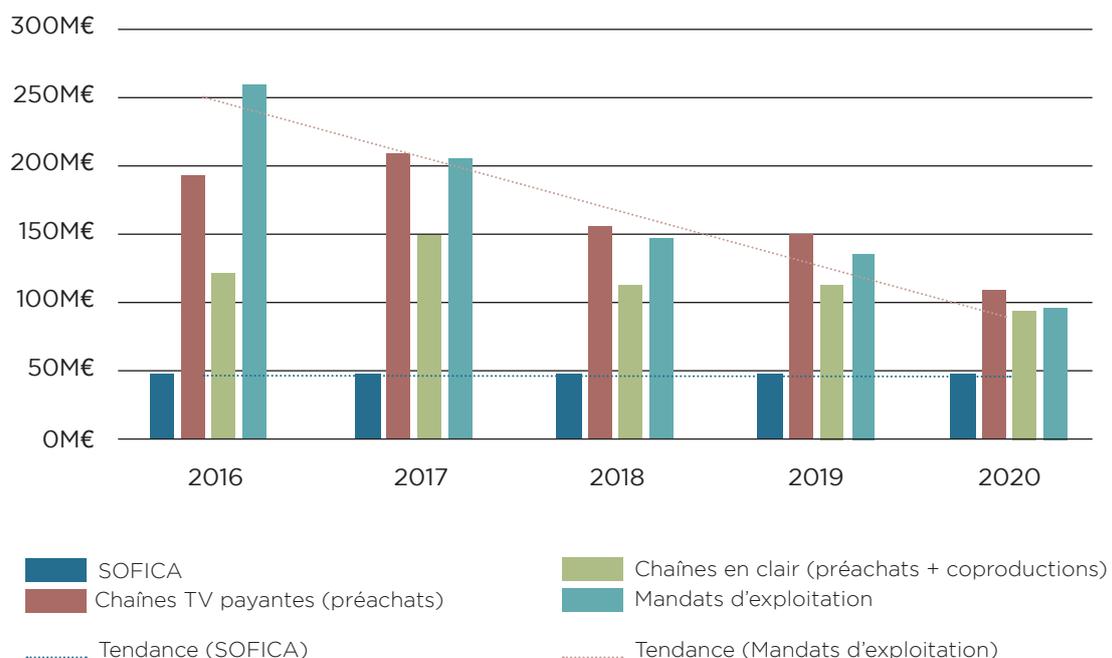
Ce recul est encore plus marqué sur les minima garantis (MG) associés aux mandats d'exploitation, qui mesurent la capacité de financement des distributeurs. La **nouvelle baisse de 26,7% en 2020** amène cette ressource à 95,13M€ seulement, alors qu'elle était encore à un niveau de 264,6M€ en 2016.

Pour maintenir un haut niveau de production et de diversité, y compris en période de crise, ces tendances imposent de réaffirmer **l'importance de développer des sources de financements externes au secteur, au premier rang desquelles les SOFICA, qui sont un véritable outil de politique publique** couplé avec de réels objectifs économiques.

Les SOFICA ont en effet collecté **plus de 1,9Md€ depuis 1985³**, investis dans la création cinématographique et audiovisuelle indépendante (98% des investissements en 2020). **Elles ont ainsi participé depuis lors au financement de plus de 2 800 films, et contribuent aujourd'hui au financement d'un film d'initiative française sur deux.** Pour ces films, en moyenne 15% des fonds engagés à risque proviennent des SOFICA⁴.

En 2020, malgré des pertes d'exploitation liées notamment aux fermetures des salles et des difficultés de collecte auprès des épargnants français (cf. Partie 5), les SOFICA ont poursuivi leurs investissements sans interruption.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS LE CINÉMA



- graphique 1 -

² CNC, *La production cinématographique en 2020*, mars 2021.

³ Calcul ARS à partir de Pierre Chevallier, *Les SOFICA, rapport de mission*, juillet 2008.

⁴ Calcul ARS effectué à partir des données chiffrées issues des demandes d'agrément des investissements déposées auprès du CNC.

De nouvelles modalités d'investissement à l'international

Pour soutenir les coproductions internationales porteuses d'échanges artistiques et financiers avec la France, l'article 115 de la loi de finances pour 2021 a simplifié les règles en vigueur et étendu les possibilités d'investissement SOFICA auprès des producteurs français indépendants.

Désormais, les SOFICA sont autorisées à investir dans des **coproductions minoritaires françaises réalisées dans la langue du coproducteur majoritaire**, à la condition qu'il existe un traité de coproduction entre la France et le pays concerné (Convention européenne sur la coproduction cinématographique ou accord de coproduction bipartite), et toujours dans la limite de 20% de leur enveloppe ouverte aux coproductions minoritaires françaises.

Un modèle évolutif pour accompagner la relance du secteur

L'article 116 de la loi de finances pour 2021 a introduit la possibilité pour les SOFICA de souscrire des **contrats d'association à la distribution (CAD)**, pour investir directement auprès des distributeurs français indépendants, particulièrement impactés par la crise sanitaire.

Les **distributeurs jouent un rôle d'articulation essentiel entre les producteurs et les exploitants de salle de cinéma**. Ils ont pour mission d'éditorialiser les films et de choisir les éléments stratégiques de leur exploitation (dates de sortie, nombre de copies, stratégies de promotion, etc.).

Ils **s'engagent sur le financement des films en amont**, par le biais d'un mandat de commercialisation et d'un investissement sous forme d'à-valoir sur les recettes futures (Minimum Garanti). Cet engagement est décisif pour obtenir celui des autres partenaires financiers des films, et en premier lieu des chaînes de télévision.

Les distributeurs indépendants évoluent dans un environnement de programmation très difficile, dû notamment à la concurrence des distributeurs de films américains. La fermeture des salles les a privés de recettes tout en engendrant de nombreux coûts supplémentaires avec une complication de leurs stratégies de sorties et de promotion.

La situation est donc particulièrement préoccupante pour ces maillons de l'industrie qui sont les plus fragilisés financièrement et dont l'existence est essentielle à la préservation de la diversité des films projetés.

En 2021, **un complément de collecte de 10M€ a été alloué aux SOFICA pour leur permettre de financer les nouveaux contrats CAD**.

Évolution des investissements SOFICA (2016-2020)

Les SOFICA représentent un **outil efficace et aisément pilotable en matière de politique publique culturelle**.

La loi de finances du 29 décembre 2016, a replacé la réduction d'impôt sur les revenus à 48% des souscriptions dans les SOFICA, à la condition que celles-ci s'engagent sur le financement du développement de séries et sur l'exportation de séries et de films.

Entre 2016 et 2020, les **SOFICA ont investi en moyenne annuelle 55,7M€ sur plus de 500 films ou projets de films**, dépassant leurs engagements en faveur de l'indépendance et de la diversité du cinéma français (cf. infra). Le financement de l'export et du développement de séries a aussi considérablement augmenté, conformément aux objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Une hausse continue des engagements en faveur de l'indépendance et de la diversité du cinéma français

Les **investissements « non adossés »** (sans rachat à un prix et un terme fixés à l'avance), **qui représentaient 58% des investissements totaux des SOFICA en 2016, ont progressé jusqu'à 72% en 2020.**

98% de ces derniers étaient destinés à des producteurs indépendants en 2020, ce qui représente **plus de 38,5M€ fléchés vers l'indépendance** (contre 32M€ en 2016).

PART DES INVESTISSEMENTS EN INDÉPENDANCE ABSOLUE⁵



- graphique 2 -

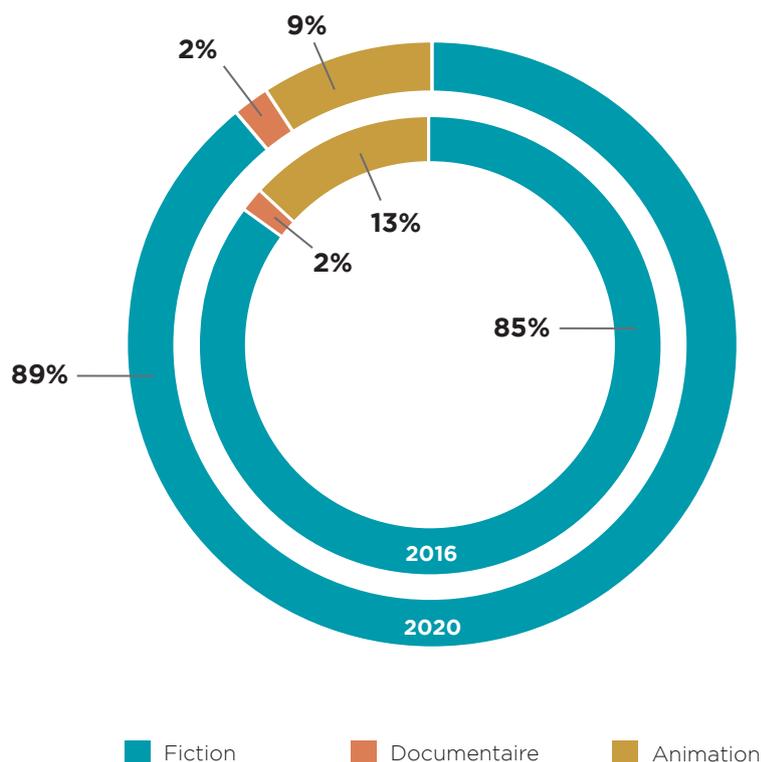
⁵ « Indépendance absolue » : Notion introduite en 2005 par le CNC définissant les investissements non adossés réalisés auprès de producteurs indépendants, c'est-à-dire non liés à des sociétés bénéficiant d'une forte puissance de marché.

Les **SOFICA** ont accompagné le renouvellement de la création française en finançant **59 premiers et deuxièmes films/an en moyenne sur la période** (46 en 2016 et 69 en 2020). Ces financements représentent 40% du total des investissements CAP Cinéma en 2020, contre 34% en 2016, permettant de favoriser l'émergence de nouveaux talents.

Les **investissements vers les films à budget inférieur à 8M€ ont augmenté sensiblement sur la période**, aussi bien en nombre de films (de 103 en 2016 à 130 en 2020) qu'en volume d'investissement (avec +1,2M€ sur la période, pour atteindre plus de 30M€ en 2020).

Enfin, si **les SOFICA investissent toujours très majoritairement dans la fiction, on note une légère hausse du soutien au cinéma d'animation**, cohérent avec le développement de la filière (12 films d'animation pour un montant de 3,9M€ en 2016 contre 18 films et un montant de 5,5M€ en 2020). Les investissements CAP dans des documentaires sont quant à eux situés à un montant relativement stable autour du million d'euro annuel.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR GENRE ENTRE 2016 ET 2020



- graphique 3 -

Des financements en production cinématographique (CAP) qui se repositionnent en partie vers l'export

Sur la période considérée, les **contrats d'association à la production (CAP) ont représenté de manière stable plus des trois-quarts des investissements SOFICA** (77,1% en 2016 et 77% en 2020), pour des montants investis oscillant autour de 43M€ annuels. Depuis 2017, toutes les SOFICA se sont engagées à ce qu'au moins 10% de leurs investissements en CAP non adossés, se fasse en contrepartie de l'acquisi-

tion de droits portant exclusivement sur les recettes d'exploitation des œuvres à l'étranger. Depuis 2018 où ces statistiques sont comptabilisées, les SOFICA ont ainsi positionné leurs investissements CAP sur des **soutiens à l'export pour un total de près de 13,5M€.**

Une part grandissante des séries audiovisuelles dans les conventions de développement

Parmi ces autres types de contrats SOFICA que constituent les conventions de développement, les montants investis en audiovisuel ont augmenté de près de 50% entre 2018 et 2020.

Ils représentaient un montant de 3,3M€ en 2020 contre seulement 2,3M€ en 2018. Cette tendance haussière s'explique surtout par le développement accru de séries audiovisuelles.

En effet, depuis 2018 où ces chiffres sont collectés, **les montants investis en développement de séries audiovisuelles** ont permis de financer plus de 200 projets de séries.

Focus 2020 : des investissements variés et structurants au service de la création française

Près de 57M€ investis dans la création française en 2020, dont 43,2M€ dans le cinéma⁶

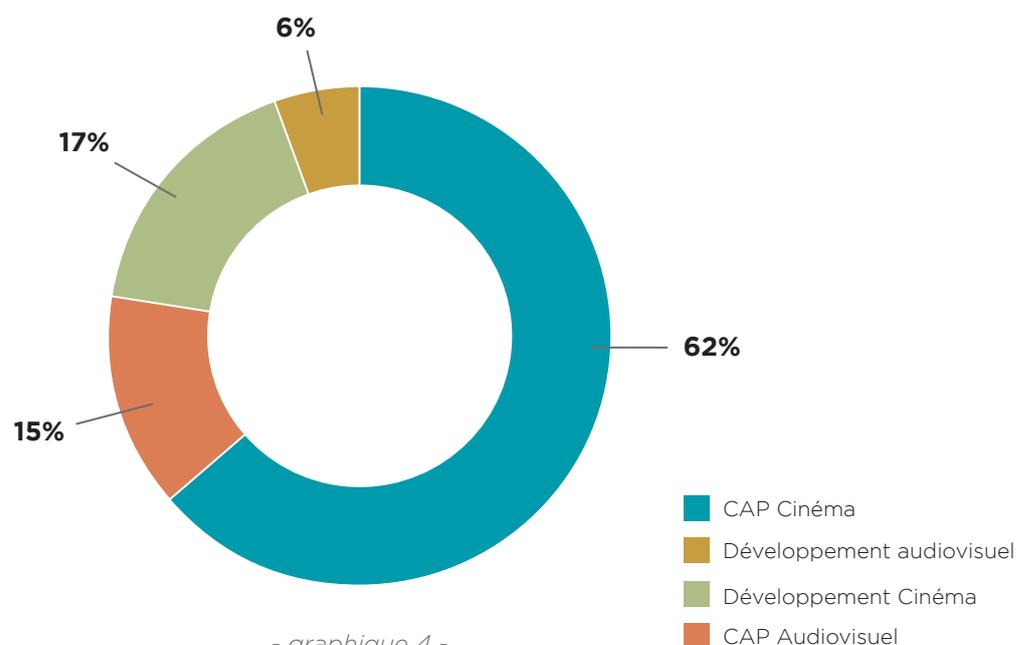
Les 12 SOFICA agréées en 2019 ont investi **54,7M€** (90% de l'enveloppe collectée) **dans la création française** en 2020 dont :

- **77% par contrat d'association à la production** : 82% de ces contrats sont destinés à des œuvres cinématographiques (34,2M€) et 18% à des œuvres audiovisuelles (7,8M€);
- **23% sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation** : 72% des conventions de développement sont destinées au financement du développement d'œuvres cinématographiques (9M€) et 23,2% au financement du développement d'œuvres audiovisuelles (3,3M€)⁷.

Autrement dit, les SOFICA sont intervenues à hauteur de :

- **43,2M€ dans le financement d'œuvres cinématographiques** : 34,2M€ par contrats d'association à la production et 9M€ sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation;
- **11,5M€ dans le financement d'œuvres audiovisuelles** : dont 7,8M€ par contrats d'association à la production et 3,3M€ sous forme de souscription au capital de sociétés de réalisation.

RÉPARTITION DES CONTRATS SOFICA EN 2020



⁶ Sauf mention contraire, tous les chiffres de ce titre sont issus du *Bilan 2020 des SOFICA CNC*.

⁷ Pour les contrats CAP Cinéma hors animation. Sur cette enveloppe, 0,7M€ sont investis directement dans des œuvres cinématographiques par la filiale Arte/Cofinova.

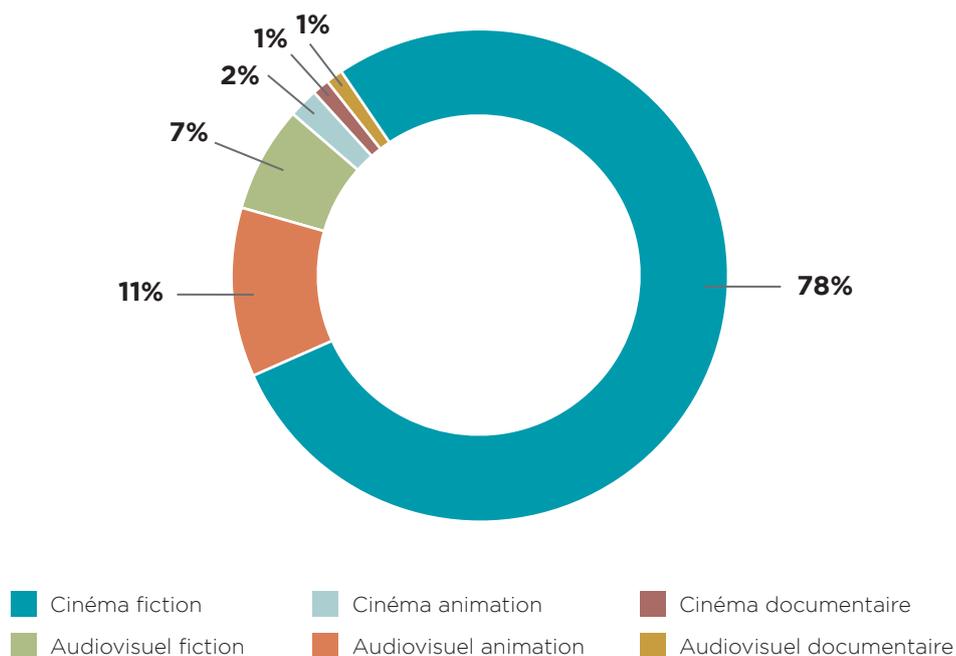
Un acteur incontournable dans le paysage cinématographique et audiovisuel français

En 2020, les SOFICA ont participé au financement en CAP de **169 œuvres cinématographiques et audiovisuelles** :

• **138 œuvres cinématographiques** dont 122 fictions, 4 films d'animation et 12 documentaires, pour des montants respectifs de 32,7M€, 1M€ et 0,5M€;

• **31 œuvres audiovisuelles**, dont 12 fictions, 14 œuvres d'animation et 5 documentaires, pour des montants respectifs de 2,8M€, 4,4M€ et 0,5M€.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR GENRE



- graphique 5 -

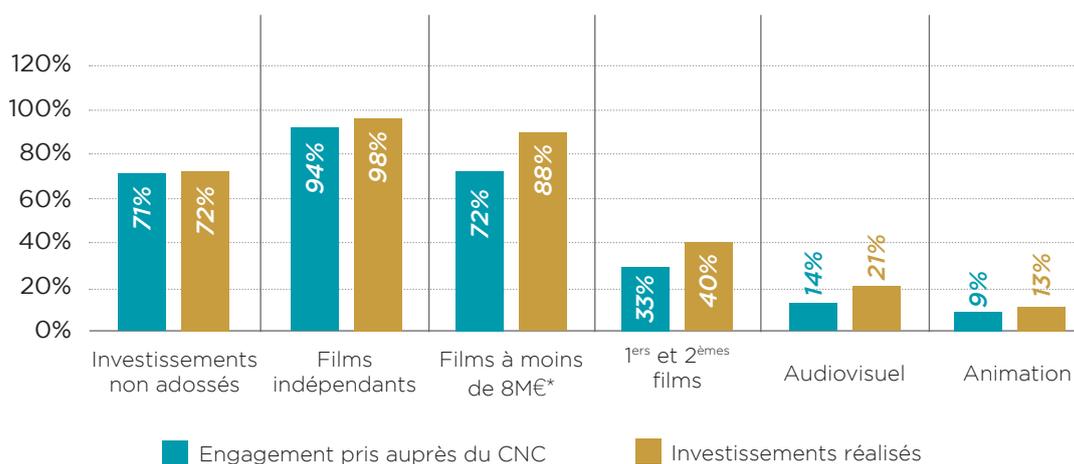
Un rôle structurant en faveur du secteur qui va au-delà des engagements

Les SOFICA investissent presque exclusivement à destination des producteurs indépendants. **Ce soutien au cinéma et à l'audiovisuel indépendants, gage de diversité, concerne 98% des investissements sans promesse de rachat à un prix et un terme fixés à l'avance** (non adossés).

Les SOFICA s'engagent chaque année auprès des producteurs dans la découverte des nouveaux talents. En 2020, elles ont consacré 40% de leurs investissements cinéma dans des premiers et deu-

xièmes films, **soit un investissement de 13,7M€ dans 69 films**. En comparaison, **les SOFICA s'engagent donc sur plus de premiers et deuxièmes films que les 5 chaînes hertziennes historiques cumulées** (TF1, France 2, France 3, Arte et M6), qui ont pré-financés 32 premiers ou deuxièmes films en 2020⁸. Par ailleurs, les SOFICA s'engagent dans les films à petits et moyens budgets. En 2020, **elles ont consacré 88% de leurs investissements CAP cinéma dans des films dont le budget est inférieur à 8M€** soit près de 30,1M€ investis dans 130 films.

ENGAGEMENTS CNC ET INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020



* Les données recouvrent seulement les devis CAP Cinéma hors animation, conformément aux engagements pris auprès du CNC.

- graphique 6 -

⁸ Etude CNC, *La Production cinématographique en 2020*, mars 2021.

Trajectoires des films financés : des films aux succès critiques et commerciaux

Les films financés par les SOFICA reconnus par la critique

A une exception près, **les SOFICA ont participé au financement de tous les films français en sélection officielle au Festival de Cannes 2021** (8 films), et notamment de sa Palme d'Or (*Titane*, de Julia Ducournau). Elles ont également investi dans tous les longs-métrages français en sélection à la Semaine de la Critique (7 films).

Parmi les longs-métrages français sélectionnés par **l'Académie des Césars en 2021**, 58% des films avaient été financés par une ou plusieurs SOFICA.

5 de ces films ont finalement été récompensés (*Antoinette dans les Cévennes*, *Deux*, *Josep*, *La Bonne Epouse*, *Les Choses qu'on Dit*, *les choses qu'on fait*).

Pour rappel, **les films SOFICA avaient été récompensés par 17 statuettes en 2020, c'est-à-dire qu'ils ont remporté 85% des prix, dont les 4 plus prestigieux** : meilleur film, meilleur réalisateur, meilleur acteur, meilleure actrice.

Un nombre conséquent de réussites au box-office avant la fermeture des salles

En 2020, dans un contexte économique largement compliqué par la fermeture des salles, le couvre-feu et les dispositifs sanitaires, le marché a été dynamisé par les films français (dont la part de marché a été multipliée par deux⁹). Parmi ceux-ci, **les SOFICA ont financé en production ou en développement la moitié des films ayant dépassé le cap des 500 000 entrées** (7/14).

En 2019, les SOFICA avaient financé 6 films parmi les 10 premiers films français au box-office français. A eux seuls, ces 6 films cumulaient près de 15,5 millions d'entrées.

Une contribution significative au rayonnement du cinéma français à l'international

A l'international, **deux des trois films présélectionnés pour représenter la France aux Oscars 2022 ont été cofinancés par les SOFICA** (*Titane* de Julia Ducournau, et *L'Événement* d'Audrey Diwan)¹⁰, dont celui de Julia Ducournau, finalement sélectionné.

Le film *L'Événement* d'Audrey Diwan, qui a bénéficié des investissements SOFICA, a par ailleurs remporté le Lion d'Or à la Mostra de Venise en 2021.

Enfin, le rayonnement international de la création française se fait aussi grâce à l'exportation des programmes audiovisuels. **Les SOFICA ont ainsi participé au financement de séries télévisées françaises parmi les plus exportées à l'étranger**, comme *Paf le Chien* (dans 180 territoires), *Le Bureau des Légendes* (dans 70 territoires), ou encore *Dix pour Cent* (dans 60 territoires)¹¹.

⁹ CNC, *Fréquentation cinématographique*, année 2020, décembre 2020.

¹⁰ Le film *Illusions perdues* de Xavier Giannoli, également soutenu par les SOFICA, a été retiré par ses producteurs de la présélection.

¹¹ CNC, *25 ans d'exportation audiovisuelle française*, septembre 2019.

Collectes et agréments 2020-2021 pour les investissements 2021-2022

La collecte 2020 a été rendue plus difficile par la situation inédite de crise sanitaire. Plusieurs facteurs ont contribué à ces nouvelles difficultés pour les SOFICA, qu'il s'agisse :

- Du contexte d'incertitude – sur l'économie en générale et le cinéma en particulier – renforçant l'idée de risque chez les investisseurs;
- Des difficultés de déplacement pour un certain nombre de souscripteurs attachés à une relation physique avec leur agence;
- Ou de désorganisations subies par les réseaux de placement dans le cadre de la mise en place forcée du télétravail.

Pourtant, **grâce à la mobilisation remarquable des SOFICA, des réseaux de placement et du CNC, le montant total collecté au 31 décembre 2020 a été de 59,93M€** (à 95% de l'objectif initial, contre 96,3% en 2019).

S'agissant de la collecte 2021 (en cours jusqu'au 31 décembre 2021), **les SOFICA sont mobilisées pour collecter 73M€**, soit le montant le plus important à leur avoir été alloué par les pouvoirs publics.

Les engagements des SOFICA en faveur de l'indépendance et du renouvellement de la création française sont réitérés en 2020 et 2021, comme l'indiquent les tableaux ci-après.

Collecte 2020

Voici le détail des engagements pris par chaque SOFICA pour 2021 au titre de la collecte 2020¹²:

Engagements d'investissements pour 2021 au titre de la collecte 2020								
SOFICA	Montants collectés en 2020*	Part minimum des investissements non adossés**	Part minimum des investissements à destination de la production indépendante au sein des investissements non adossés	Part minimum des investissements vers des films au devis inférieur à 8M€***	Part minimum des investissements vers des films au devis inférieur à un seuil proposé par la SOFICA***	Part minimum des investissements vers des 1ers et 2èmes films***	Part minimum des investissements en faveur du secteur audiovisuel	Part minimum des investissements en faveur du secteur de l'animation
CINEAXE 3	3 005 410 €	70%	100%	70%	40% < 4,5M€	30%	10%	N.D
CINECAP 5	3 270 000 €	72,5%	93%	85%	50% < 5M€	35%	15%	N.D
CINEMAGE 16	10 200 000 €	72,5%	95%	65%	30% < 5M€	50%	10%	5%
CINEVENTURE 7	3 528 000 €	65%	100%	80%	40% < 5M€	30%	10%	5%
COFIMAGE 33	5 470 000 €	65%	90%	70%	15% < 5M€	25%	25%	25%
COFINOVA 18	5 469 800 €	75%	90%	65%	25% < 4M€	20%	10%	10%
INDEFILMS 10	6 600 000 €	75%	95%	80%	20% < 5,1M€	33,3%	7,5%	5%
LA BANQUE POSTALE IMAGE 15	4 500 000 €	70%	90%	65%	40% < 6M€	30%	N.D	N.D
PALATINE ETOILE 19	3 600 000 €	70%	100%	75%	20% < 5M€	30%	N.D	10%
SG IMAGE 2020	4 220 000 €	70%	95%	80%	20% < 4,5M€	35%	50%	15%
SOFITVCINE 9	10 070 000 €	70%	90%	70%	30% < 5M€	35%	35%	20%
TOTAL	59 933 210 €	71%	94%	72%		34%	17%	10%

* Les SOFICA sont tenues d'investir 90% de leur collecte dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel ; les 10% restants pouvant être placés en trésorerie.

** Les investissements non adossés sont des investissements pour lesquels aucun accord de rachat à un prix fixé à l'avance n'est conclu. Les SOFICA doivent consacrer au moins 50% de leurs investissements à des investissements non adossés, dont 45% par contrats d'association à la production.

*** Ces trois engagements d'investissements sont pris sur la base des investissements réalisés sous forme de contrat d'association à la production cinéma (hors animation).

¹² CNC, Liste des SOFICA agréées en 2020 pour les agréments de 2021.

Agréments 2021

Voici le détail des engagements pris par chaque SOFICA pour 2022 au titre de la collecte 2021¹³ :

Engagements d'investissements pour 2021 au titre de la collecte 2020								
SOFICA	Montants collectés en 2021*	Part minimum des investissements non adossés**	Part minimum des investissements à destination de la production indépendante au sein des investissements non adossés	Part minimum des investissements vers des films au devis inférieur à 8M€***	Part minimum des investissements vers des films au devis inférieur à un seuil proposé par la SOFICA***	Part minimum des investissements vers des 1ers et 2èmes films***	Part minimum des investissements en faveur du secteur audiovisuel	Part minimum des investissements en faveur du secteur de l'animation
CINEAXE 4	3 400 000 €	70%	95%	80%	45% < 4,5M€	30%	10%	N.D
CINECAP 6	4 000 000 €	72,5%	93%	85%	50% < 5M€	35%	15%	N.D
CINEMAGE 17	14 000 000 €	72,5%	90%	65%	30% < 5M€	50%	10%	5%
CINEVENTURE 8	4 000 000 €	65%	100%	80%	40% < 5M€	30%	10%	5%
COFIMAGE 34	6 000 000 €	65%	90%	70%	15% < 5M€	25%	25%	25%
COFINOVA 19	6 450 000 €	75%	90%	65%	25% < 4M€	20%	10%	10%
ENTOURAGE SOFICA	3 400 000 €	65%	90%	65%	20% < 5,5M€	20%	10%	N.D
INDEFILMS 11	6 750 000 €	75%	90%	80%	20% < 5,1M€	30%	7,5%	5%
LA BANQUE POSTALE IMAGE 16	4 000 000 €	70%	90%	65%	40% < 5M€	30%	N.D	N.D
PALATINE ETOILE 20	4 000 000 €	70%	95%	75%	20% < 5M€	30%	N.D	10%
SG IMAGE 2021	5 000 000 €	70%	95%	80%	25% < 4,5M€	35%	40%	15%
SOFITVCINE 10	12 000 000 €	70%	90%	70%	30% < 5M€	33%	35%	20%
TOTAL	73 000 000 €	71%	92%	72%		33%	16%	9%

* Les SOFICA sont tenues d'investir 90% de leur collecte dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel ; les 10% restants pouvant être placés en trésorerie.

** Les investissements non adossés sont des investissements pour lesquels aucun accord de rachat à un prix fixé à l'avance n'est conclu. Les SOFICA doivent consacrer au moins 50% de leurs investissements à des investissements non adossés, dont 45% par contrats d'association à la production.

*** Ces trois engagements d'investissements sont pris sur la base des investissements réalisés sous forme de contrat d'association à la production cinéma (hors animation).

¹³ CNC, Liste des SOFICA agréées en 2021 pour les investissements de 2022.